



MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES, DE LA DIVERSITÉ ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
de la cohésion sociale

Focus institutionnel 20 mai 2021

Conseil des ministres

La ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, a présenté [un point sur les réformes prioritaires de son ministère](#) lors du Conseil des ministres du 19 mai et a participé au compte-rendu du porte-parole du gouvernement. « *L'égalité entre les femmes et les hommes constitue la grande cause du quinquennat du Président de la République. La lutte contre toutes les formes de violences à l'égard des femmes est un volet essentiel de cette grande cause* », a rappelé la ministre qui a présenté les deux grands axes de son action dans ce domaine : « Lutte contre toutes les formes de violences à l'égard des femmes » et « La lutte contre les violences conjugales ».

« *Parce que les violences faites aux femmes se manifestent dans toutes les sphères de la société, les combattre nécessite de mobiliser un large spectre de politiques publiques* », a souligné la ministre. « *Afin que celles-ci soient cohérentes et efficaces, il est nécessaire de s'attaquer à la racine des violences en agissant sur l'éducation et la prévention. L'éducation constitue ainsi le premier levier pour faire reculer ces violences.* » En ce qui concerne les violences conjugales, la ministre a indiqué que « *Si la prise de conscience de toute la société, la mobilisation des associations et l'action de chaque ministère ont permis une baisse du nombre de féminicides en 2020, le féminicide commis à Mérignac oblige à redoubler d'efforts et à demeurer vigilants.* » Et de préciser : « *À l'issue de la mission d'inspection diligentée par les ministères de la Justice et de l'Intérieur, dont les conclusions sont attendues pour le 10 juin prochain, des mesures complémentaires seront engagées.* »



[Lire le point sur les réformes prioritaires en Conseil des ministres](#)

Action gouvernementale



Le 25 mai, dans le cadre du suivi des mesures du Grenelle contre les violences conjugales et de l'action du gouvernement pour lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes, Élisabeth MORENO s'est rendu dans les locaux de la **Fédération nationale solidarité femmes** (FNSF) pour signer la convention qui rendra effectif le passage de la ligne d'accompagnement et d'aide (le 39 19) à 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, dès le mois de juin.

Le 7 mai, le **Conseil d'orientation des politiques de jeunesse** (COJ) a remis son rapport « [Promouvoir une orientation non genrée et une égalité réelle de l'insertion professionnelle des filles, en particulier dans les milieux populaires](#) » au Premier ministre, au ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, à la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, à la ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes ainsi qu'à la secrétaire d'État chargée de la Jeunesse et de l'Engagement. Ce rapport s'inscrit dans le cadre d'une saisine faite au Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE). Il dresse un constat de ce qui constitue encore aujourd'hui les inégalités dans les parcours scolaires, universitaires et professionnels puis des discriminations dans l'accès à l'emploi. Le COJ montre que le poids de l'environnement social a une influence dans le choix des parcours des femmes. À l'issue de quatre mois de travail, le COJ formule dans ce rapport trente-trois recommandations pour lutter contre l'orientation genrée et pour que les filles puissent avoir un éventail de choix d'études et de métiers à la hauteur de leurs droits.



Signalons également dans la presse **deux tribunes** signées par la ministre en charge des droits des femmes. Alors que la Turquie vient de quitter **la Convention d'Istanbul** sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, 24 ministres européens, dont **Élisabeth MORENO**, rappellent, dans un texte publié par plusieurs grands quotidiens européens, leur attachement à ce texte qui fêtait ses dix ans le 11 mai (voir *Le Monde* du 11 mai :

« [La lutte contre toutes les formes de violences et, a fortiori les violences sexistes et sexuelles, n'est pas négociable](#) »). Par ailleurs, la ministre cosigne avec la journaliste et essayiste **Caroline FOUREST** et quatre autres cosignataires une tribune pour demander une **procréation médicalement assistée** (PMA) pour toutes (voir le *Journal du dimanche* du 15 mai : « [La PMA pour toutes est un acte d'égalité](#) »).

Journal officiel

Une ordonnance (n° 2021-611) du 19 mai 2021 [relative aux services aux familles](#) a été publiée au Journal officiel du 20 mai. Le [rapport au président de la République](#) relatif à l'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles a également été publié.

Un décret (n° 2021-574) du 10 mai 2021 [relatif à l'allongement et à l'obligation de prise d'une partie du congé de paternité et d'accueil de l'enfant](#) a été publié au Journal officiel du 12 mai.

Sénat

Dans un communiqué de presse commun sur le **fémicide de Mérignac**, la commission des lois et la délégation aux droits des femmes du Sénat appellent le Gouvernement « *à appliquer pleinement les dispositions prévues dans la loi.* » **Annick BILLON**, présidente de la délégation aux droits des femmes (photo), et **François-Noël BUFFET**, président de la commission des lois, font d'abord part de leur indignation et adressent un message de solidarité et de compassion aux proches de la victime. Ils appellent ensuite le Gouvernement « *à faire rapidement toute la lumière sur les négligences et les dysfonctionnements qui ont rendu possibles de tels actes. Une mission, dont les premières conclusions sont attendues le 11 mai, a été annoncée par les ministères de l'Intérieur et de la Justice, ce qui était indispensable pour comprendre l'enchaînement fatal qui a conduit à ce drame. Ils souhaitent que ses conclusions soient rendues publiques afin que toute la transparence soit faite sur cette affaire.* »



[Lire le communiqué complet sur le site du Sénat](#)

Assemblée nationale

Le 12 mai, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture, à l'unanimité des 61 votes exprimés, la proposition de loi pour **accélérer l'égalité économique et professionnelle** proposée par Marie-Pierre RIXAIN qui estime qu'« *il est temps de franchir une nouvelle étape dans le partage du pouvoir économique au sein des entreprises* ». La mesure phare de cette proposition de loi est son article 7, qui prévoit « *d'assurer une représentation équilibrée de chaque sexe parmi les cadres dirigeants et les membres des instances dirigeantes* ». À l'occasion de l'examen en première lecture, Élisabeth MORENO est intervenue dans l'hémicycle évoquant notamment une loi qui va « [transformer] *réellement notre société* » et qui, « *une fois adoptée, rentrera au Panthéon de notre histoire collective.* » Le texte a été transmis au Sénat.



[Retrouver le dossier législatif sur le site de l'Assemblée](#)

[Retrouver le discours d'Élisabeth MORENO sur notre site](#)



Le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 12 mai 2021, de Fiona LAZAAR (photo), une proposition de résolution (n° 4152) visant à rappeler le droit de toute personne à un monde du travail exempt de violence et de harcèlement, y compris de violence et de harcèlement fondés sur le genre, déposée en application de l'article 136 du règlement. Selon l'exposé des motifs, par cette résolution, la France réaffirmerait son engagement à lutter contre toutes les formes de violences faites aux femmes dans le monde du travail. Cette reconnaissance gagnerait à s'accompagner des évolutions législatives et budgétaires adéquates pour lutter de manière efficace contre toutes les violences en milieu professionnel et rendre effective l'égalité professionnelle qui reste, à ce jour, un objectif davantage qu'une réalité.

Le Président de l'Assemblée nationale a reçu, le 18 mai 2021, de Thibault BAZIN et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à réformer le congé parental. Cette proposition de loi, n° 4162, est renvoyée à la commission des affaires sociales, en application de l'article 83 du règlement.

Haut Conseil à l'Égalité



Dans un avis publié le 19 mai, le HCE réaffirme son engagement abolitionniste et appelle à accélérer et harmoniser la mise en œuvre de la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées. Face à la violence prostitutionnelle, le HCE appelle également à protéger toutes les victimes. « *La loi du 13 avril 2016 porte de grandes ambitions et là où la loi est appliquée, elle produit ses effets* », indique le Haut Conseil. « *Mais elle souffre d'une montée en charge encore trop lente et de disparités d'un territoire à l'autre.* » Cinq ans après son adoption, le HCE appelle à accélérer et harmoniser la mise en œuvre de cette loi d'envergure et formule 12 recommandations.

[Retrouver l'avis sur le site du HCE](#)

Dans un communiqué de presse du 11 mai, le HCE salue les avancées notoires de la proposition de loi portée par Marie-Pierre RIXAIN, présidente de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité de l'Assemblée nationale, dans trois domaines : la lutte contre les violences économiques faites aux femmes par une sécurisation des comptes bancaires pour le versement des prestations, l'accompagnement des femmes engagées dans un parcours d'insertion professionnelle en termes de formation et de garde d'enfants et l'introduction de mécanismes de comptage des hommes et des femmes et de lutte contre les stéréotypes de sexe dans les établissements d'enseignement supérieur.

[Retrouver le communiqué complet sur le site du HCE](#)

Études et statistiques

Le dernier numéro de *DARES Analyses* (N° 21 du 12 mai 2021), publié par la **Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques** (DARES) est consacré à une étude intitulée « Hommes, femmes : mots d'emploi. Les critères de sélection lors du recrutement diffèrent-ils selon le sexe des candidats ? » L'étude est accompagnée de deux focus : « Recruter un homme ou une femme, les employeurs ont-ils des préférences ? » et « Le sexe du recruteur a-t-il une influence sur le recrutement ? » Selon le résumé, « *L'expérience, la motivation, la compétence et la disponibilité sont les critères de sélection les plus souvent cités pour le recrutement d'un homme comme d'une femme. Au-delà de la motivation davantage mentionnée pour les embauches masculines, les recruteurs privilégient aussi le courage, la volonté, l'engagement et l'envie des candidats lors de la sélection d'un homme. Les qualités personnelles comme l'accueil, le sourire, la présentation ou l'amabilité justifient plus souvent la décision d'embauche d'une femme. Cette différenciation tient en partie à la ségrégation professionnelle sexuée des emplois. Les métiers manuels et techniques recrutent plus souvent des hommes, tandis que les métiers d'aide à la personne ou de contact avec le public plutôt des femmes. Toutefois, même à type de métiers et autres caractéristiques du poste et de l'employeur donnés, des écarts entre les sexes perdurent : la compétence, la présentation, la qualité du travail et la connaissance des langues étrangères sont les critères les plus déterminants dans le fait de recruter une femme plutôt qu'un homme. Le sexe du recruteur a aussi un effet : les femmes recrutent plus souvent des femmes (toutes choses égales par ailleurs). Enfin, les recruteurs qui ont recruté une femme sont plus souvent satisfaits de leur recrutement.* »



[Retrouver l'étude et les focus sur le site de la DARES](#)

International

Depuis le 10 mai, les inscriptions pour le **Forum Génération Égalité**, organisé par ONU Femmes et co-présidé par la France et le Mexique, sont ouvertes. L'inscription permettra de participer aux 90 événements faisant intervenir 500 intervenant.es qui seront accueilli.es sur la plateforme virtuelle du Forum du 30 juin au 2 juillet.



La clôture des inscriptions est programmée le 27 juin. Le secrétariat du Forum lance également un Festival du film du Forum Génération Égalité ouvert aux participations : « *Vous avez entre 18 et 30 ans ? Envoyez votre court-métrage (6 min maximum), sur l'égalité femmes-hommes et les droits des femmes ! La créativité est encouragée et tous les types de films sont acceptés : documentaires, œuvres de fiction, films d'animation... Un jury de professionnels élira les quatre meilleurs films, qui seront récompensés par un prix à hauteur de 1 000 \$.* » La date limite de soumission est fixée au 18 juin.

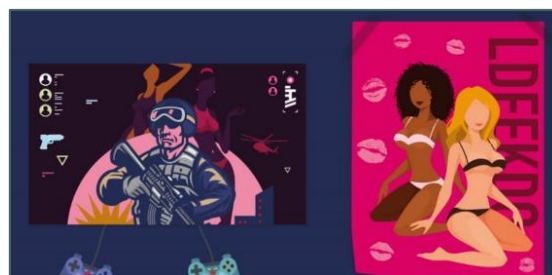
[Retrouver le formulaire d'inscription au Forum en ligne](#)

[Pour en savoir plus sur le Festival du film du Forum](#)

Dans un rapport adopté le 11 mai, les député.es de la commission des droits des femmes et de l'égalité des genres du **Parlement européen** appellent les États membres à protéger et à renforcer la santé et les droits sexuels et génésiques des femmes, à garantir un accès à l'avortement sûr et légal, ainsi qu'à la contraception et à l'éducation sexuelle. Les député.es soulignent également que la pandémie de COVID-19 a eu un impact négatif sur la santé et les droits des femmes. À l'occasion du vote, le rapporteur Pedrag MATIĆ a notamment déclaré : « *Dans le texte adopté aujourd'hui, nous appelons clairement les États membres à garantir l'accès universel aux droits sexuels et génésiques pour tous, et nous démontrons qu'il existe une force au sein du PE pour contrer ceux qui s'opposent aux droits humains fondamentaux. L'éducation sexuelle, l'accès à la contraception et aux traitements de la fertilité ainsi que l'avortement constituent certains des éléments clés des services de santé sexuelle et reproductive. Il s'agit d'une étape importante pour garantir que tous les citoyens de l'UE aient accès à ces services et que personne ne soit laissé pour compte dans l'exercice de son droit à la santé.* » Le rapport a en effet été approuvé par la commission par 27 voix pour, 6 contre et 1 abstention.

[Retrouver le dossier sur le site du Parlement européen](#)

Dans son discours lors d'une conférence en ligne à l'occasion du 10^e anniversaire de la Convention du **Conseil de l'Europe** sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, plus connue sous le nom de Convention d'Istanbul, la secrétaire générale du Conseil de l'Europe, Marija Pejčinović BURIĆ, est revenue sur le succès que le traité a rencontré au cours des dix dernières années, avant d'appeler les États membres à le soutenir encore davantage. L'après-midi, une table ronde était organisée sur la mise en œuvre de la recommandation du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre le sexisme. La campagne de l'organisation intitulée « Sexisme : Vois-le. Dis-le. Stoppons-le ! », a été présentée au public (illustration).



[Retrouver le dossier sur le site du Conseil de l'Europe](#)

*En espérant laisser une partie de la crise sanitaire derrière nous,
toute l'équipe du Focus vous souhaite un bon retour en terrasse !*

